



Peut-on porter plainte pour une demande de somme abusive ?

Par **Gregelfa5**, le **27/04/2024** à **15:14**

Bonjour,

Mon fils a donné un coup a mon ex compagnon qui s'est empressé d'aller porter plainte et demander des dommages et intérêts de 10000 euros a mon fils. Il s'est présenté avec une arme, ma menacé et à était voir mon fils qui celui ci lui a donné un coup sauf que pendant le procès mon fils a été jugé pour le coup le lien n'a pas était fait du "pourquoi" du coup. Cela remonte a 4 ans. Le fond de garantie nous la reclame

Par **Visiteur**, le **27/04/2024** à **15:25**

Bonjour,

Votre fils était mineur ? majeur ?

Votre ex avait en effet le droit de porter plainte pour ces coups et réclamer une indemnisation.

Si votre fils a été condamné, il doit payer.

Par **Visiteur**, le **27/04/2024** à **16:00**

Votre fils avait un avocat ? Il pouvait aussi faire appel.

Sinon le jugement est définitif, on ne revient pas dessus.

Par **youris**, le **27/04/2024** à **16:18**

bonjour,

déposer une plainte contre qui ? il n'y a rien d'abusif de la part du fonds de garantie.

selon votre message, le jugement ou l'arrêt est définitif, le fonds de garantie a indemnisé la victime, votre fils doit donc rembourser le fonds de garantie

il n'y a pas lieu de revenir sur la décision du tribunal sauf fait nouveau.

salutations